

Avis au Public

Il est porté à la connaissance du public que Madame la MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT, DU CLIMAT ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE a autorisé en date du 31 mars 2021 sous numéro 1/20/0215 la société

CREOS Luxembourg s.a.

à procéder à la

***modification des lignes aériennes d'énergie électrique Roost-Flebour/Flebour Bauler
(remplacement des conducteurs)***

Le public pourra consulter le texte de la décision à la maison communale pendant le délai de quarante jours.

Conformément à l'article 16 de la loi du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, un recours contre la décision est ouvert au Tribunal Administratif qui statuera comme juge de fond. Ce recours doit être interjeté sous peine de déchéance dans le délai de quarante jours par l'intermédiaire d'un avocat à la cour.



Schieren, le **01 avril 2021**
Le bourgmestre,


le secrétaire,
